



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

LYON - RHÔNE

EXAMEN DE CONDUCTEUR DE TAXI – VTC

STATISTIQUES 2019

Avec
le réseau des ,
l'**Artisanat** a de **l'avenir**

SOMMAIRE

I/ Présentation de l'examen d'accès aux professions de conducteur de taxi et de conducteur de voiture de transport avec chauffeur	3
1 - Epreuves théoriques dite « épreuve d'admissibilité » :.....	3
2 - Epreuve pratique dite « épreuve d'admission » :.....	4
II – Les sessions	5
1 - Organisation	5
2 - Bilan	5
III – Les statistiques.....	6
1 - Effectifs des sessions d'admissibilité	6
2 - Taux de réussite des sessions d'admissibilité	7
3 - Moyennes par épreuves aux sessions d'admissibilité	8
4 - Effectifs des sessions d'admission.....	10
5 - Taux de réussite des sessions d'admission	11

I/ Présentation de l'examen d'accès aux professions de conducteur de taxi et de conducteur de voiture de transport avec chauffeur

L'examen se décompose en deux types d'épreuve :

- des **épreuves théoriques**, sous la forme de questions à choix multiples et de questions à réponses courtes ;
- une **épreuve pratique**, consiste en une mise en situation pratique de réalisation d'une course de taxi ou d'une mission de transport en voiture de transport avec chauffeur.

1 - Epreuves théoriques dite « épreuve d'admissibilité » :

Les épreuves **communes** d'admissibilités sont les suivantes :

Thème de l'épreuve	Durée de l'épreuve	Notation	Coefficient
A/réglementation du transport public particulier de personnes	45 min	Sur 20 points	3
B/ gestion	45 min	Sur 20 points	2
C/ sécurité routière	30 min	Sur 20 points	3
D/ capacité d'expression et de compréhension en langue française	30 min	Sur 20 points	2
E/ capacité d'expression et de compréhension en langue anglaise (équivalent au niveau A2)	30 min	Sur 20 points	1

Les épreuves spécifiques d'accès à la profession de conducteur de **taxi** sont les suivantes :

Thème de l'épreuve	Durée de l'épreuve	Notation	Coefficient
F/ connaissance du territoire et de la réglementation locale	20 min	Sur 20 points	3
G/ réglementation nationale de l'activité taxis et gestion propre à cette activité	30 min	Sur 20 points	3

Les épreuves spécifiques d'accès à la profession de conducteur de **VTC** sont les suivantes :

Thème de l'épreuve	Durée de l'épreuve	Notation	Coefficient
F/ développement commercial et gestion propre à l'activité de VTC	30 min	Sur 20 points	3
G/ réglementation nationale spécifique de l'activité de VTC	20 min	Sur 20 points	3

Est déclaré admissible à l'examen le candidat qui a obtenu cumulativement :

- une note **moyenne d'au moins dix sur vingt**, calculée sur l'ensemble des sept épreuves d'admissibilité, pondérées de leurs coefficients respectifs ;
- une note **d'au moins six sur vingt** à chacune des épreuves **A, B, C, D, F et G** ;
- une note **d'au moins quatre sur vingt** à l'épreuve **E**.

Un candidat déclaré admissible peut se présenter **trois fois à l'épreuve d'admission dans un délai d'un an** à compter de la publication des résultats des épreuves d'admissibilité.

2 - Epreuve pratique dite « épreuve d'admission » :

L'épreuve pratique comprend une phase de conduite en circulation d'une durée minimum de vingt minutes, notée sur 20 points. La notation est effectuée selon les groupes de compétences suivants :

Pour l'épreuve pratique de l'examen d'accès à la **profession de conducteur de taxi** :

A/préparation et la réalisation du parcours	2 points
B/sécurité et souplesse de la conduite et respect du code de la route	10 points
C/ Qualité de la prise en charge et de la relation client et capacité à apporter des informations à caractère touristique	5 points
D/ facturation et utilisation des équipements spéciaux	3 points

Pour l'épreuve pratique de l'examen d'accès à la **profession de VTC** :

A/ préparation et la réalisation du parcours	3 points
B/ sécurité et souplesse de la conduite et respect du code de la route	10 points
C/ Qualité de la prise en charge et de la relation client et capacité à apporter des informations à caractère touristique	5 points
D/ facturation	2 points

Est déclaré reçu à l'examen le candidat qui a obtenu une note **d'au moins douze sur vingt à l'épreuve pratique**.

II – Les sessions

1 - Organisation

En 2019, la CMA du Rhône a organisé **3 sessions d'examen** :

- **Session Printemps** :
 - ✓ Epreuves d'admissibilité : dernier mardi du mois de janvier
 - ✓ Epreuve d'admission : au cours du mois de mars
- **Session Été** :
 - ✓ Epreuves d'admissibilité : dernier mardi du mois d'avril
 - ✓ Epreuve d'admission : au cours du mois de juillet
- **Session Hiver** :
 - ✓ Epreuves d'admissibilité : dernier mardi du mois d'octobre
 - ✓ Epreuve d'admission : au cours du mois de décembre

Les sessions d'admissibilité se déroulent au **Double Mixte à Villeurbanne**.

Les sessions d'admission se déroulent rue Smith, derrière l'Hôtel de Région, 69002 Lyon.

2 - Bilan

3 sessions d'admissibilité ont été organisées :

- 29 janvier 2019, à laquelle étaient inscrits 287 candidats
- 30 avril 2019, à laquelle étaient inscrits 316 candidats
- 29 octobre 2019, à laquelle étaient inscrits 419 candidats

Au total, ce sont donc 1 022 candidats qui ont été inscrits à l'examen d'accès aux professions de conducteur de taxi et de conducteur de voiture de transport avec chauffeur organisé par la CMA du Rhône.

Sur ces candidats, 29% ont passé l'examen pour accéder à la profession de taxi et 71% pour accéder à la profession de VTC.

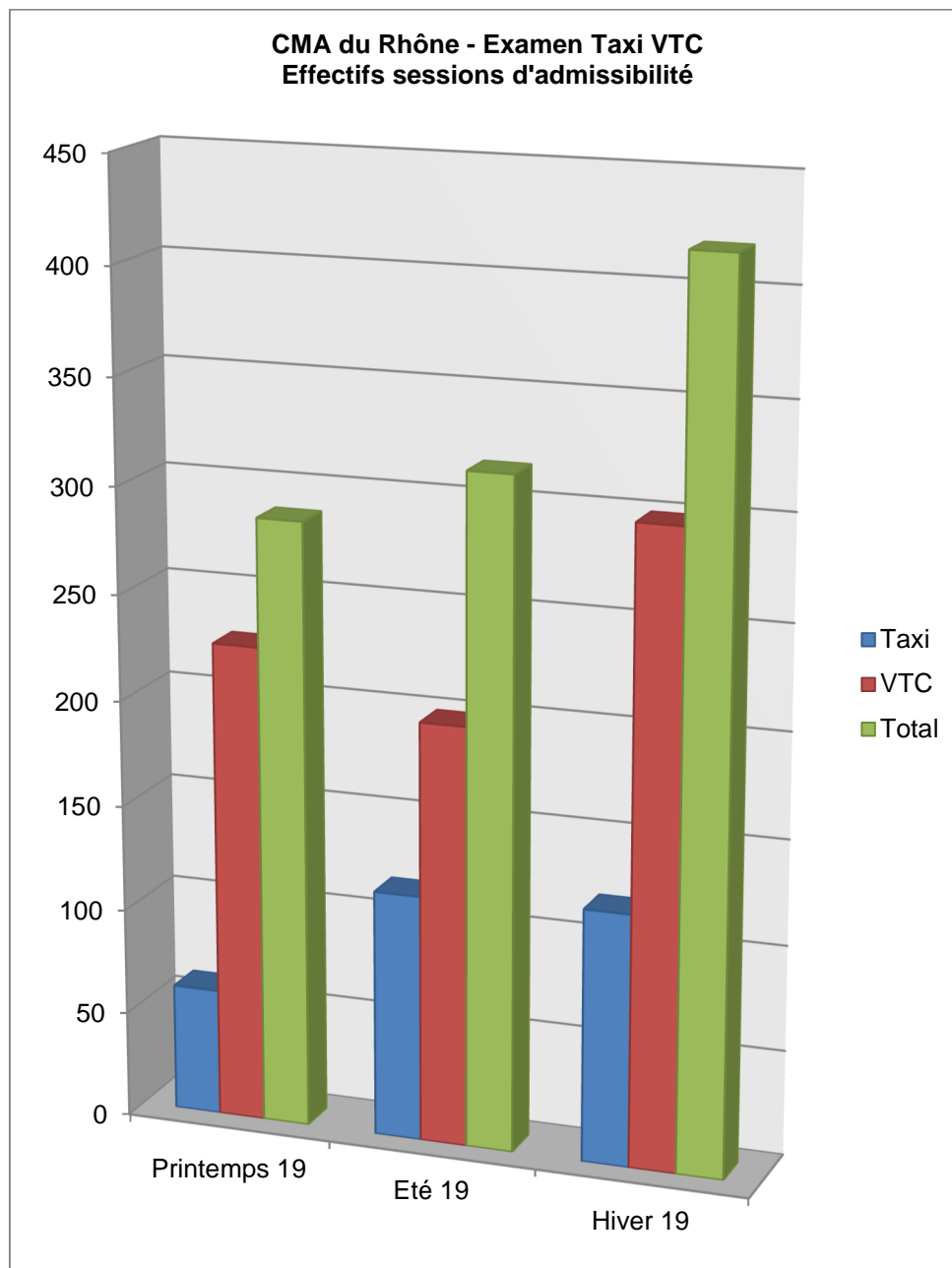
Concernant les **sessions d'admission, 3 sessions** ont été organisées :

- mars 2019, à laquelle étaient inscrits 280 candidats
- juillet 2019, à laquelle étaient inscrits 292 candidats
- décembre 2019 : à laquelle étaient inscrits 322 candidats

Sur les 3 sessions organisées, 894 candidats ont passé l'épreuve d'admission, 27% de candidats à la profession de taxi et 73% de candidats à la profession de VTC.

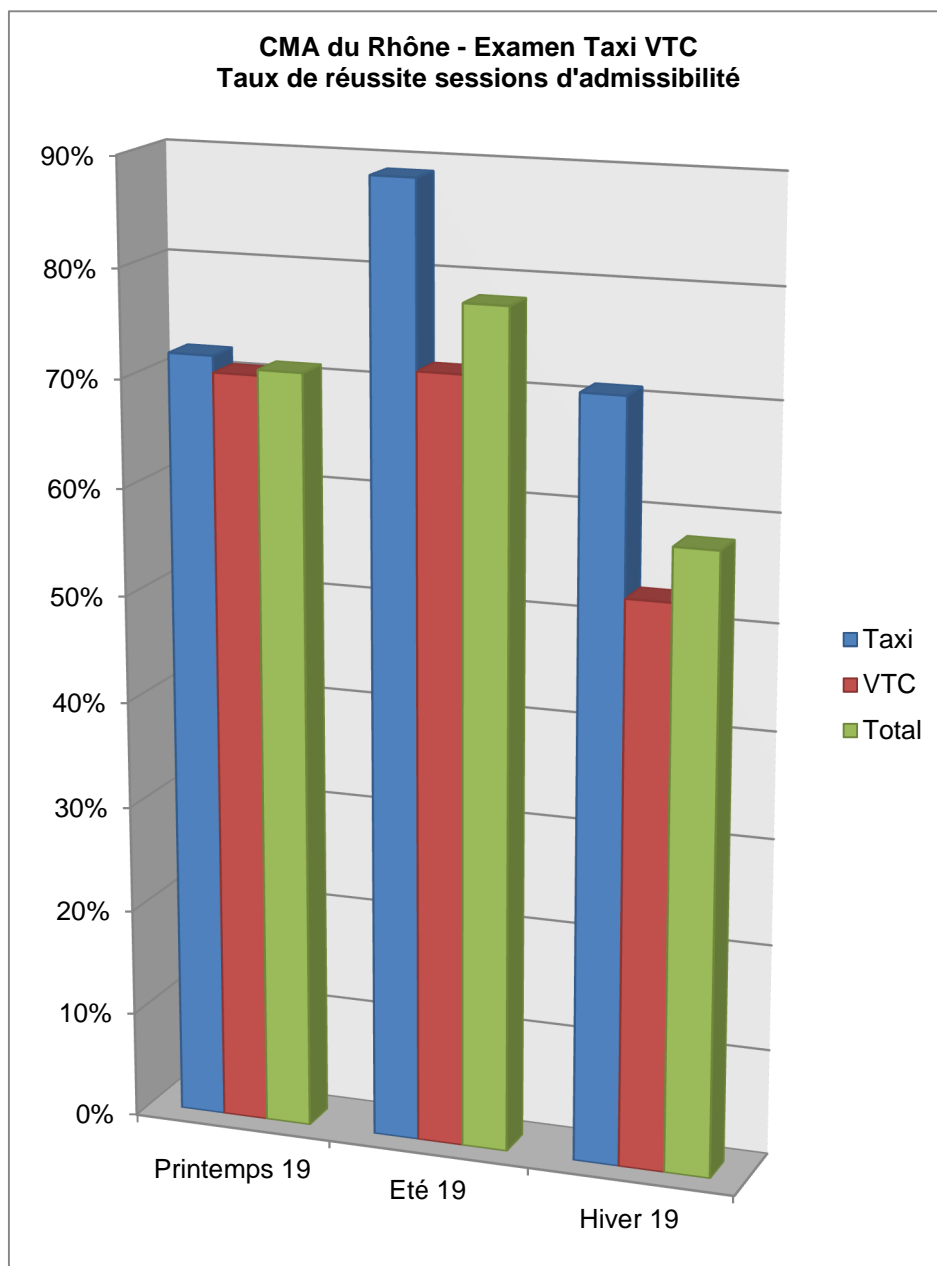
III – Les statistiques

1 - Effectifs des sessions d'admissibilité



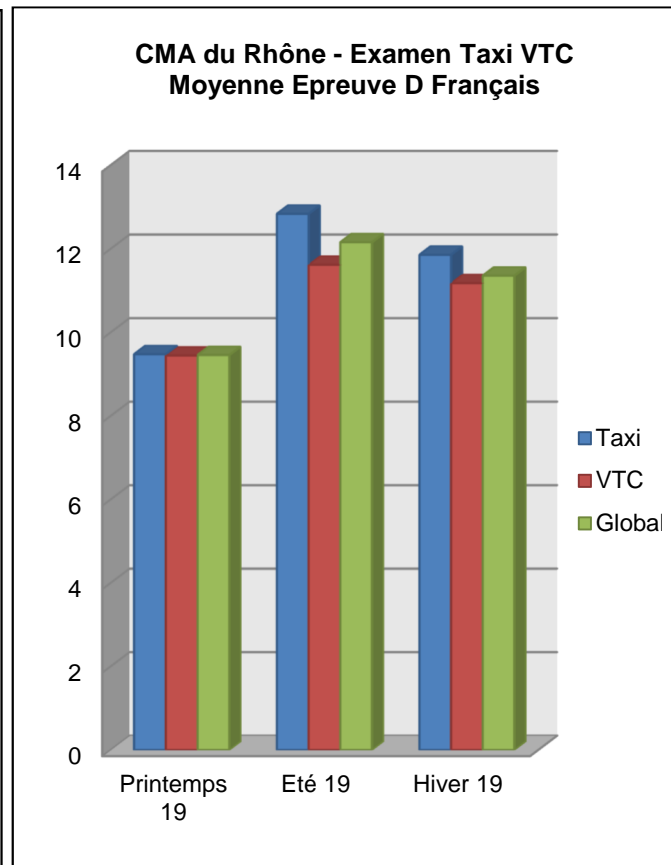
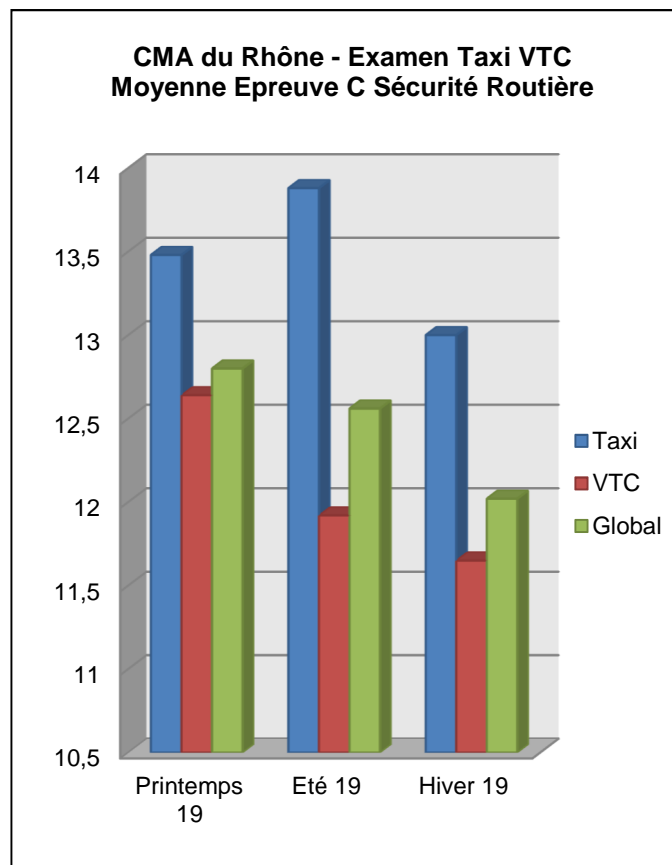
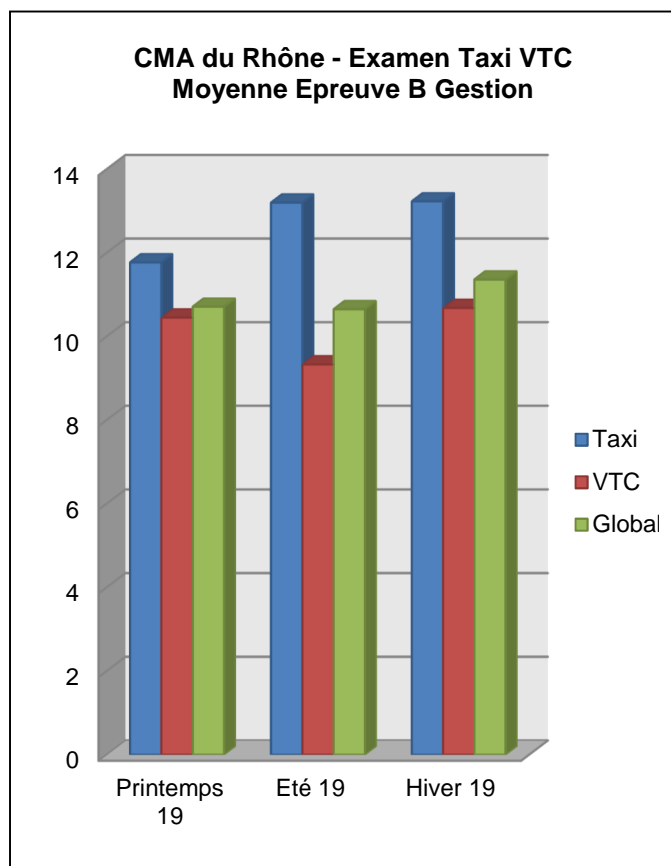
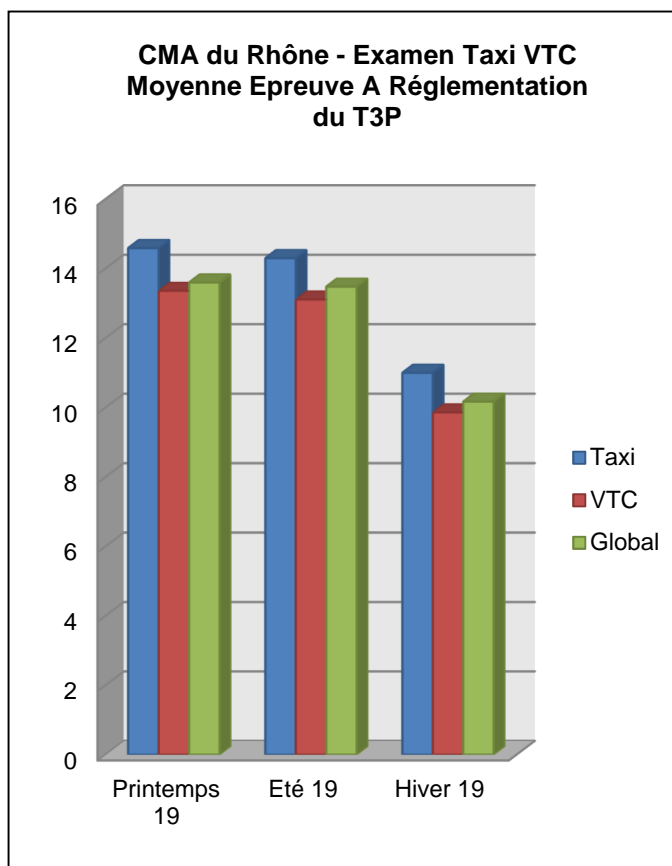
		Printemps 19	Été 19	Hiver 19	TOTAL
Nombre de candidats	Taxi	60	117	120	297
	VTC	227	199	299	725
	TOTAL	287	316	419	1 022

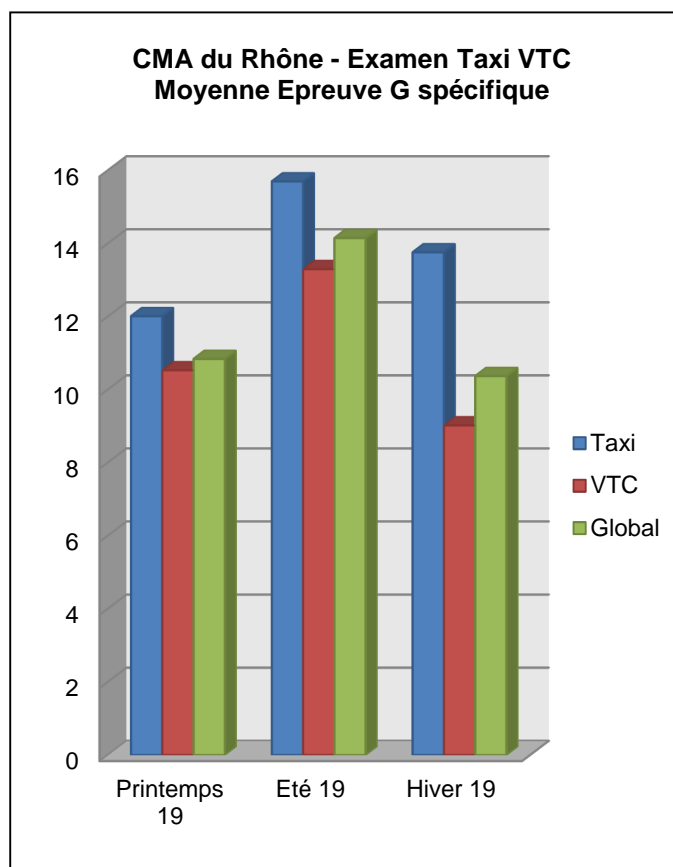
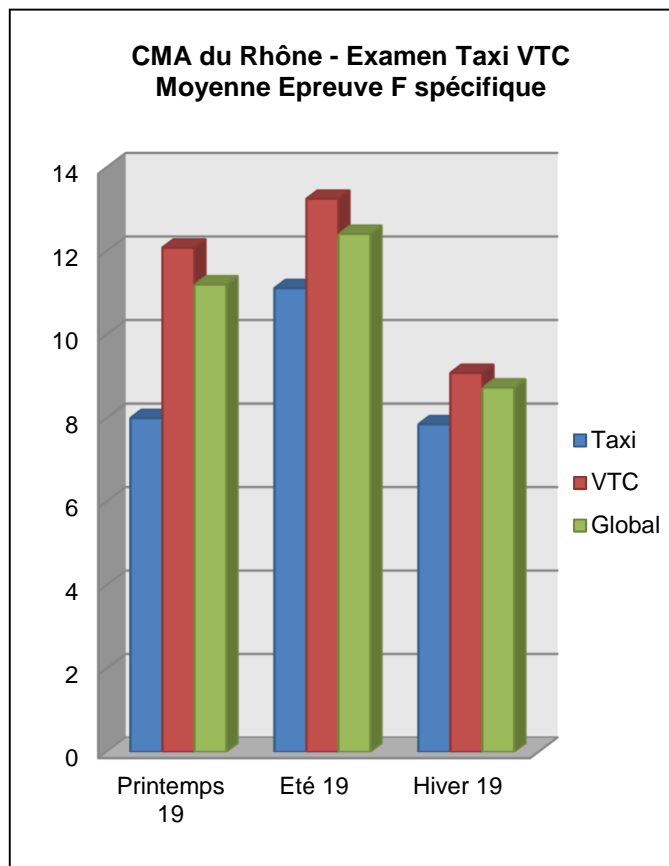
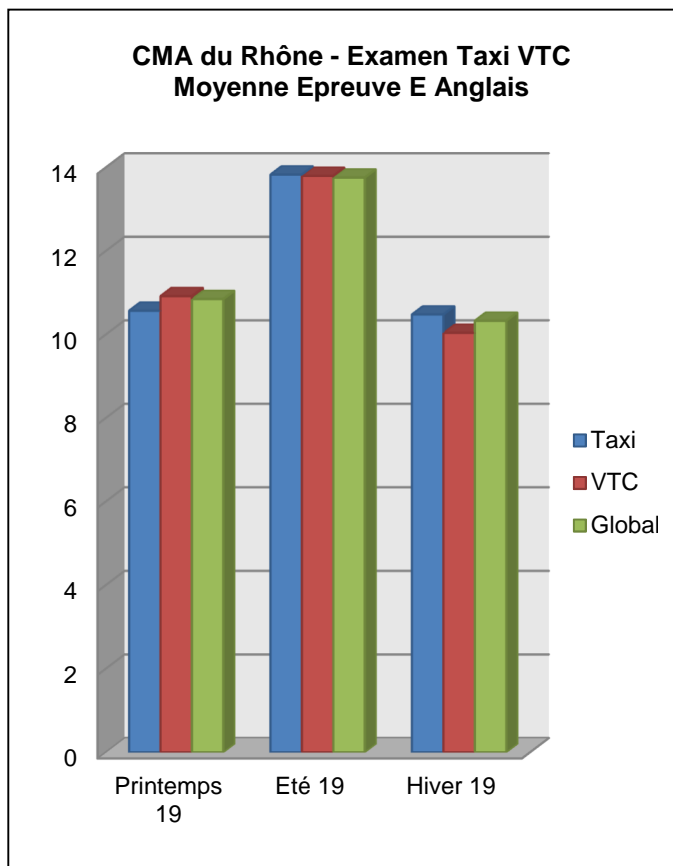
2 - Taux de réussite des sessions d'admissibilité



		Printemps 19	Été 19	Hiver 19	TOTAL
Taux de réussite	Taxi	68%	89%	71%	76%
	VTC	70%	72%	53%	65%
	TOTAL	70%	78%	58%	68%

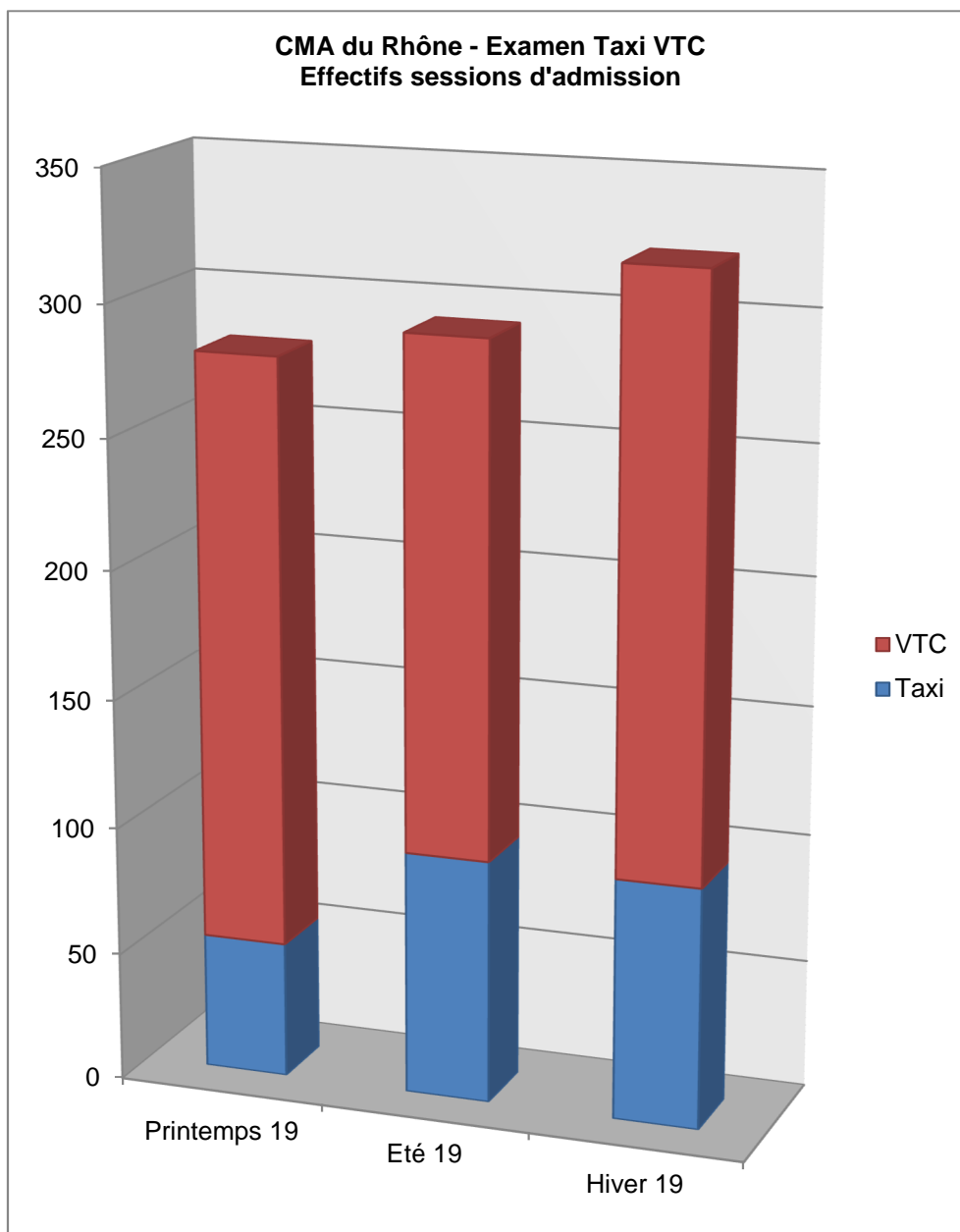
3 - Moyennes par épreuves aux sessions d'admissibilité





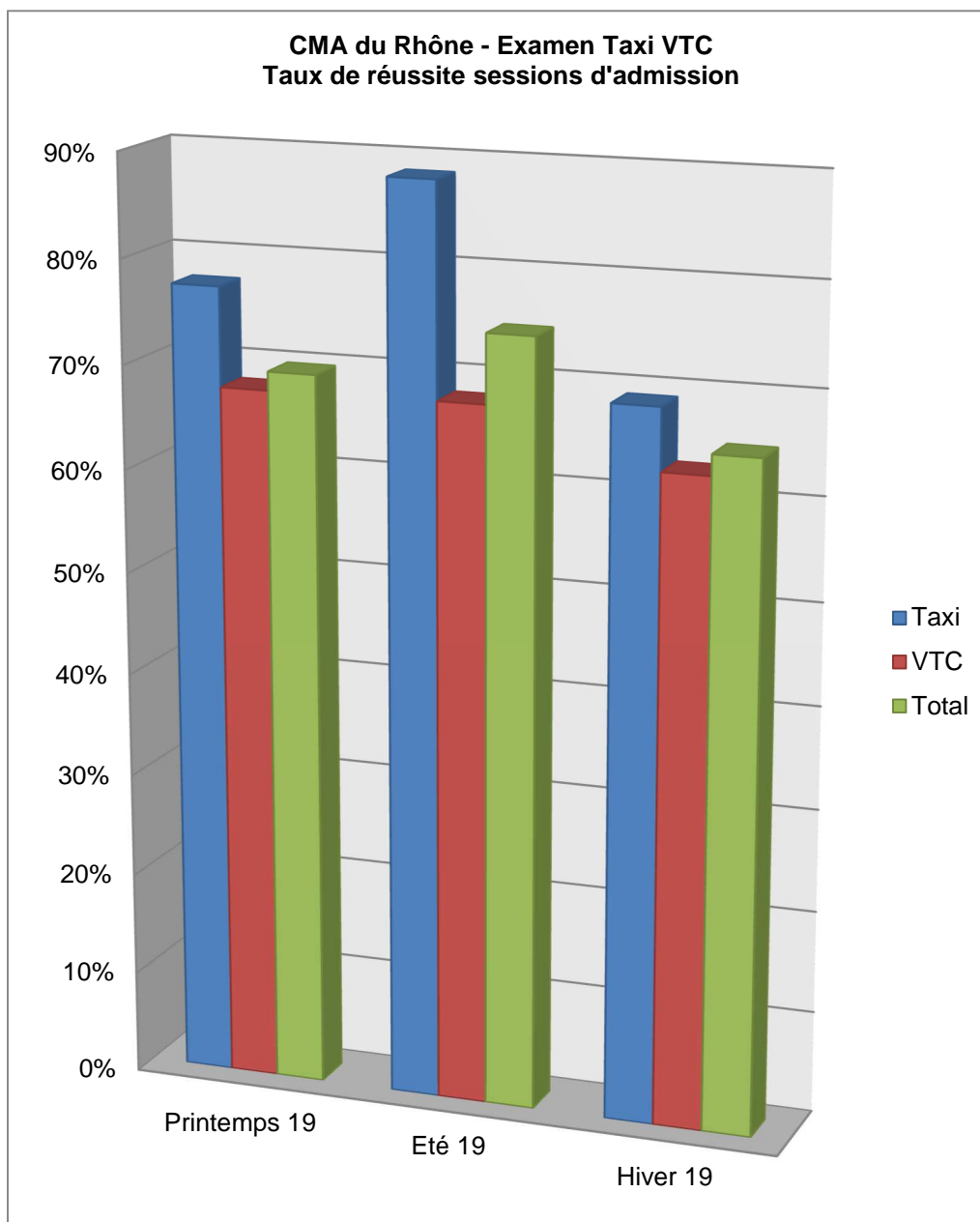
		Printemps 19	Été 19	Hiver 19
Moyenne Epreuve A T3P	Taxi	14,59	14,3	11
	VTC	13,36	13,11	9,86
	Global	13,60	13,48	10,17
Moyenne Epreuve B Gestion	Taxi	11,77	13,2	13,23
	VTC	10,45	9,33	10,68
	Global	10,71	10,65	11,36
Moyenne Epreuve C Sécurité rout	Taxi	13,48	13,88	13
	VTC	12,64	11,92	11,65
	Global	12,80	12,56	12,02
Moyenne Epreuve D Français	Taxi	9,48	12,84	11,86
	VTC	9,45	11,62	11,18
	Global	9,46	12,16	11,36
Moyenne Epreuve E Anglais	Taxi	10,57	13,83	10,48
	VTC	10,92	13,8	10,04
	Global	10,85	13,76	10,33
Moyenne Epreuve F Spécifique	Taxi	7,23	11,11	7,85
	VTC	12,08	13,25	9,08
	Global	11,06	12,41	8,73
Moyenne Epreuve G Spécifique	Taxi	12,01	15,7	13,76
	VTC	10,53	13,3	9,02
	Global	10,84	14,15	10,37

4 - Effectifs des sessions d'admission



		Printemps 19	Été 19	Hiver 19	TOTAL
Nombre de candidats	Taxi	53	95	94	242
	VTC	227	197	228	652
	TOTAL	280	292	322	894

5 - Taux de réussite des sessions d'admission



		Printemps 19	Eté 19	Hiver 19	TOTAL
Taux de réussite	Taxi	77%	88%	69%	83%
	VTC	68%	68%	63%	68%
	TOTAL	70%	75%	65%	73%